

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oullins

Métropole de Lyon

ARRÊTÉ DU MAIRE

PDAU/NUM_23_016

OBJET : Certification des adresses 31 à 53 rue Pierre Sépard, côté impair

Le Maire d'Oullins,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés situées 31 à 53 rue Pierre Sépard, côté impair ;

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Cet arrêté annule et remplace les arrêtés référencés PDAU/NUM_21_060 et PDAU/NUM_21_061.

ARTICLE II :

Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

AL 234 : 31 rue Pierre Sépard
AL 565 et AL 566 : 31 bis et 33 rue Pierre Sépard
AL 236 : 35 rue Pierre Sépard
AL 237 : 37 rue Pierre Sépard
AL 2 : n'a pas de numéro de voirie sur la rue Pierre Sépard
AL 3 : 41 et 43 rue Pierre Sépard
AL 4 : 45 rue Pierre Sépard
AL 5 : n'a pas de numéro de voirie sur la rue Pierre Sépard
AL 8 : 45 bis rue Pierre Sépard
AL 9 : 47 rue Pierre Sépard
AL 10 : 49 rue Pierre Sépard
AL 12 : 53 rue Pierre Sépard

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Mise en ligne le : / /
Notifié le :
Pour le Maire, Clotilde POUZERGUE et par délégation, Le Conseiller délégué, Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins, le 2 mars 2023.

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
Le Conseiller délégué,**

Jean-Louis CLAUDE



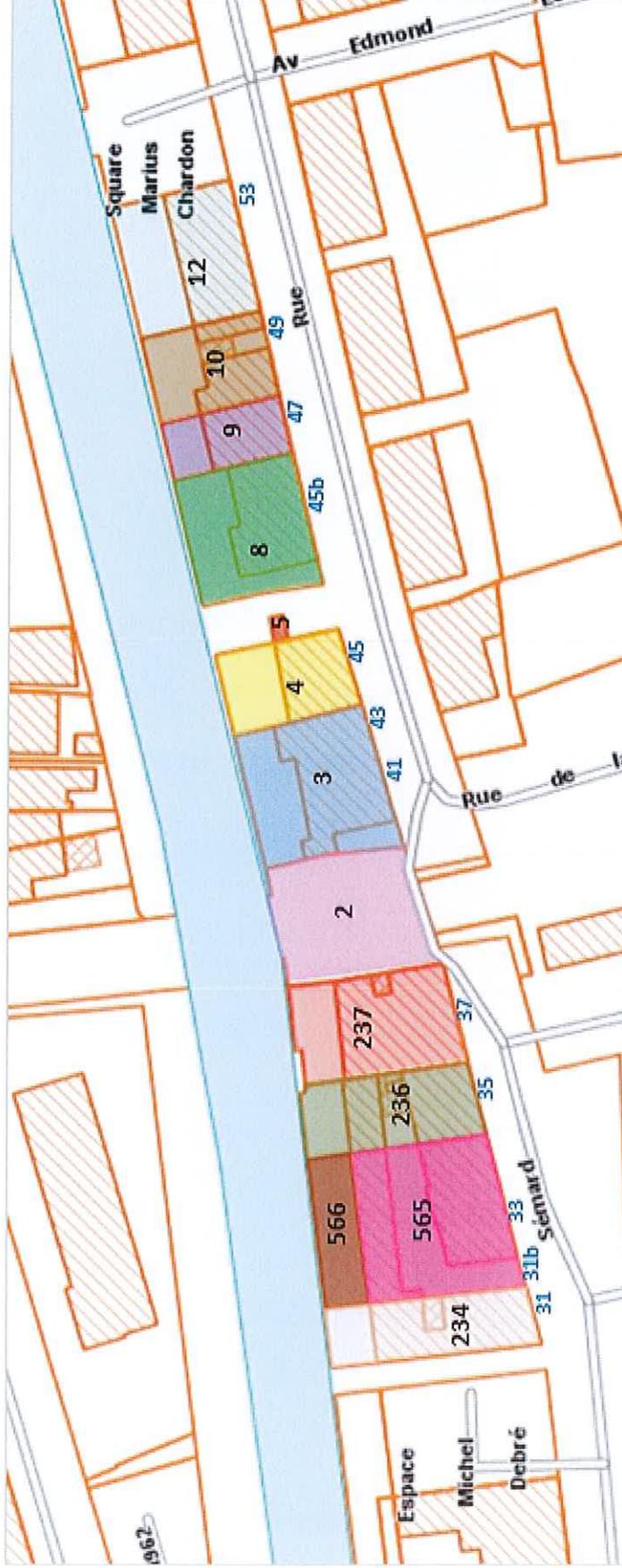
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PDAU/NUM_23_016

Du 2 mars 2023

Certification des points d'adresse :
31 à 53 rue Pierre Séward

ANNEXE



Les numéros de voirie situées au niveau des tènements cadastrés dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

- | | |
|---|---|
| AL 234 : 31 rue Pierre Séward | AL 4 : 45 rue Pierre Séward |
| AL 565 et AL 566 : 31 bis et 33 rue Pierre Séward | AL 5 : n'a pas de numéro de voirie sur la rue Pierre Séward |
| AL 236 : 35 rue Pierre Séward | AL 8 : 45 bis rue Pierre Séward |
| AL 237 : 37 rue Pierre Séward | AL 9 : 47 rue Pierre Séward |
| AL 2 : n'a pas de numéro de voirie sur la rue Pierre Séward | AL 10 : 49 rue Pierre Séward |
| AL 3 : 41 et 43 rue Pierre Séward | AL 12 : 53 rue Pierre Séward |